



N° du

NOM : []

Prénom (s) : []

Date de naissance : []

Situation actuelle : retraité en activité demandeur d'emploi

étudiant autre

Profession ou dernière profession exercée : []

Adresse []

complète : []

Numéro(s) de téléphone : Fixe []

Portable []

Courriel* : []

Tout en MAJUSCULES

*Sauf si vous ne voulez pas être contacté et recevoir nos informations par ce biais.

Étiez-vous déjà auditeur en 2018-2019 ? oui non

L'Université Ouverte est un service commun adossé à une association, l'ADAUO.

L'inscription impose le paiement des droits universitaires et de la participation associative.

Inscription à l'Université Ouverte, Service commun

Je soussigné(e), déclare m'inscrire à l'UO, service commun de l'Université de Franche-Comté, et règle les droits d'inscription par chèque, à l'ordre de l'**Agent comptable de l'UFC**.

Montant : **44 euros** (exonération possible : voir rubrique Conditions d'exonération)

* Il n'y aura pas de remboursement des droits d'inscription, quel qu'en soit le motif.

À [] [] [] Signature []

Adhésion à l'ADAUO, Association pour le développement des activités de l'Université Ouverte

Je déclare adhérer à l'ADAUO (association loi 1901, statuts consultables au siège de l'UO), conventionnée avec l'Université et qui assure le tiers des enseignements et activités.

ADAUO : **38 euros** par chèque à l'ordre de l'**ADAUO** (dont 10€ d'adhésion, 28€ pour les enseignements et activités).

* Aucune exonération de la cotisation n'est possible.

Signature []

Nooveaa !

Ateliers

Inscription à effectuer auprès de votre antenne

initiation à la consultation des archives

initiation aux gestes qui sauvent

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Année 2019-2020

L'inscription à l'UO est ouverte à tous, sans considération d'âge, ni de diplôme.

Les inscriptions débuteront le **mardi 3 septembre 2019**, y compris par correspondance, et elles seront possibles tout au long de l'année.

Le programme complet de nos activités sera mis en ligne le lundi 2 septembre 2019,

Attention : l'inscription se prend au lieu de la domiciliation

Pour vous inscrire

Dès le 3 septembre :

Mardi 3 septembre : salle Batifol de 9h à 11h

Jeudi 5 septembre : salle Merlin de 14h30 à 16h*

Mardi 10 septembre : salle Merlin de 9h à 11h

Jeudi 12 septembre : hall de l'Auditorium de 15h à 17h

Mardi 17 septembre : salle Merlin de 9h à 11h

Jeudi 19 septembre : hall de l'Auditorium de 17h à 18h

*Réunion de pre-rentree

- Salle Batifol et Merlin : centre J. Schlotterer, Esplanade
Ch. de Gaulle LURE

Après la rentrée :

Les demandes d'inscription seront à déposer avant les conférences ou à l'Auditorium.

Contact :

Auditorium, place de la Libération LURE

Tel : 03 84 30 33 42

Liste des pièces à fournir

- La fiche d'inscription complétée
- Une photo d'identité récente
- Le paiement de votre inscription réparti en 2 chèques :
 - 1 chèque pour les droits universitaires généraux d'un montant de 44€ à l'ordre de « **Agent comptable de l'Université de Franche-Comté** »
 - 1 chèque d'un montant de 38€ à l'ordre de « **ADAUO** »

NB : si vous suivez un cours à effectif limité à Besançon ou dans une autre antenne, prière de contacter l'antenne concernée.

Conditions d'exonération

L'exonération des seuls **droits universitaires** doit être demandée le jour de l'inscription. Elle est soumise à une **double condition** :

- ne pas être imposable à l'impôt sur le revenu ;
 - avoir un revenu fiscal de référence **2019** ne dépassant pas :
 - 13 922 euros pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées. Par demi-part supplémentaire : + 2 934
 - 22 725 euros pour les personnes soumises à une imposition commune. Par demi part supplémentaire : + 1 487 euros.
- Il est nécessaire de fournir le dernier avis d'imposition.
- Attention : l'adhésion à l'association ADAUO et aux cours à effectif limité ne peut faire l'objet d'aucune exonération. Pour les **étudiants** régulièrement inscrits à l'Université de Franche-Comté, **l'exonération est de droit**, sauf pour l'adhésion à l'ADAUO et les cours à effectif limité. Merci de vous présenter le jour de l'inscription avec votre carte d'étudiant 2019-2020.

Aucun remboursement ne pourra intervenir après l'inscription, quel que soit le motif de la demande.